

Contrairement aux autres professionnels de l'immobilier, nos honoraires pratiqués sont fonction de l'investissement, du temps de travail, des prestations et garanties fournies.

Notre volonté étant de vous garantir le MEILLEUR PRIX grâce à un niveau de services élevé et des prestations de service supérieures.

Pour vous, c'est l'assurance d'une transaction réussie avec une commission d'agence justifiée. La charte commerciale de nos services étant affichée dans nos lieux de vente.

BAREME VENTE 1 - HONORAIRES AU SUCCES

Vente Maison - Appartement - Terrain

Honoraires TTC à la charge du mandant suivant les stipulations du mandat non exclusif
Les tranches ne sont pas cumulatives entre elles (principe de non cumul)

Prix de vente	Honoraires TTC
≤ 40 000 €	6 500 €
40 001 € à 50 000 €	8 000 €
50 001 € à 99 000 €	9 500 €
99 001 € à 125 000 €	10 000 €
125 001 € à 200 000 €	13 500 €
200 001 € à 230 000 €	14 900 €
230 001 € à 250 000 €	15 500 €
250 001 € à 280 000 €	15 900 €
280 001 € à 300 000 €	16 500 €
300 001 € à 320 000 €	16 900 €
320 001 € à 350 000 €	17 000 €
350 001 € à 400 000 €	17 900 €
400 001 € à 500 000 €	18 900 €
500 001 € et plus	19 900 €

BAREME VENTE 2 - HONORAIRES AU SUCCES

Vente Maison - Appartement - Terrain

Honoraires TTC à la charge du mandant suivant les stipulations du mandat exclusif
Les tranches sont cumulatives entre elles (principe de cumul)

Prix de vente	Honoraires TTC
≤ 30 000 €	4 500 €
30 001 € à 50 000 €	5 000 €
50 001 € à 99 000 €	3 500 €
99 001 € à 125 000 €	3 500 €
125 001 € à 200 000 €	3 000 €
200 001 € à 290 000 €	2 000 €
290 001 € à 500 000 €	1 500 €
500 001 € et plus	1 000 €

BAREME VENTES COMMERCIALES

(fonds de commerce, murs commerciaux, bureaux, garage, garage, parking, opérations immobilières) : 10 % TTC du prix de vente à la charge du mandant.

BAREME LOCATIONS hors commerciales

Zone très tendue	12 € / m ²
Zone tendue	10 € / m ²
Zone non tendue	8 € / m ²
Etat des lieux	3 € / m ²

Honoraires identiques entre locataire et bailleur

(Article 5 de la loi n°89-462 du 6/07/1989)

Prestations de conseils sur devis -

Honoraires de rédaction d'actes : 300 € TTC à la charge du bénéficiaire

Avis de valeur pour Rachat de soultte, rachat de prêt et ISF : 300 € TTC

BAREME GESTION sur encaissements

9 % TTC biens en copropriété

8 % TTC autres biens

BAREME LOCATIONS COMMERCIALES

15 % TTC du loyer Hors Taxes & Hors Charges de la première période triennale



Sarl au capital de 19 000 € - RCS Pontoise 410 909 188 - FOREVER.Immo est une marque déposée. Carte professionnelle N°CPI 9501 2017 000 020 315 CCI Paris IDF

Garantie SOCAF 26 avenue de Suffren 75015 PARIS Transactions sur immeubles et fonds de commerces Caution : 110 000 € Gestion Immobilière Caution : 120 000 € -

RCP MMA IARD N° TVA Intra FR 694 109 09188 00048 N°ORIAS 13002553 Intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement (IOBSP) COVEA RISKS N°120140001

"Un crédit vous engage et doit être remboursé" Médiation : www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr. Document d'information non contractuel. Conditions applicables pour les mandats contractés après le 3 décembre 2018, modifiables sans préavis. Ce barème d'honoraires mis à jour le 28 Août 2019 s'entend TVA comprise au taux en vigueur de 20%. Il est précisé qu'en cas de délégation de mandat consentie par un autre professionnel, le barème applicable reste celui de l'agence titulaire du mandat. Il est ici précisé qu'en vertu d'un arrêté de la DGCCRF du 10/01/2017, la dérogation au barème ne doit être qu'exceptionnelle pour des affaires particulières liées aux spécificités du marché local et des caractéristiques du bien.

La remise d'une note d'honoraires est obligatoire.